

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 10/04/2024. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 14;

Exclus : 0

Excusé : 1

Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Étaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON- N ANGENIEUX - S FAYOLLE -Y AUBERT-BRUN - C CIVEYRAC - Y COMUNELLO - N CHARREL – P GOUY – C MOULIN – M RIVET – S TEYSSONNEYRE

**Ont donné pouvoir** : JJ STOECKLIN à S CHAPON

**Excusé** : P COLMACHE

RIGOLLIER Hèlène a été nommée secrétaire.

Elu supplémenteaire : JL MASSON

**7- Droit de préemption C2145, C2146, C2148**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée le 14 mars 2024 relative à la parcelle propriété cadastrée C 2145, C2146, C2148 appartenant à Loïc TEYSSONNEYRE et Carole VISSAC au profit de FRASILE Max et LINOSSIER Amélia

Considérant que l'acquisition de ces parcelles ne présente aucun intérêt pour la Commune,

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 10/04/2024

Yves COLOMB, Maire,

Hèlène RIGOLLIER, Secrétaire

